

---

# L'INTERPATRONALE

---

Nouméa, le 6 mai 2022

## COMMUNIQUÉ

L'interpatronale ne peut que prendre acte de l'adoption par le Congrès du projet de réforme fiscale déposé par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pratiquement identique à celui proposé par le Gouvernement au mois de novembre suscitant de vives contestations.

Nous précisons que les discussions au sein du Comité de suivi de la réforme fiscale n'ont conduit, à ce jour, à aucune forme de validation ou de cautionnement des orientations par les organisations représentatives patronales de cette réforme visant à augmenter unilatéralement la pression fiscale à l'exception de discussions sur le projet d'une revalorisation de la CCS en vue du sauvetage du RUAMM, en considération toutefois de ces effets, combinée à une augmentation des taux de TGC, sur le pouvoir d'achat des calédoniens.

Nous rappelons que l'étude d'impact des réformes proposées conclue à des impacts extrêmement négatifs, tant sur le pouvoir d'achat des Calédoniens, que sur l'activité des entreprises et l'emploi.

L'inter patronale a formulé, dans le cadre du Comité de suivi, des propositions alternatives qui doivent également faire l'objet d'études d'impact, et dont l'objectif est de faire coïncider des objectifs de rendement fiscal et de relance économique.

Nous tenons à clarifier, sans ambiguïté, que la concertation dans un esprit de responsabilité doit continuer de prévaloir et réaffirmons la nécessité d'un véritable débat public à ce sujet.

&&&

Consulter l'actualité de notre interpatronale :  
[www.cpme.nc](http://www.cpme.nc) [www.medef.nc](http://www.medef.nc) [www.u2p.nc](http://www.u2p.nc)